

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

Justice fiscale communautaire : lutte contre la double imposition

ACTUALITÉ

La semaine fiscale

Justice fiscale communautaire : lutte contre la double imposition

147a5

Frédérique PERROTIN

CHRONIQUE

Page 6

■ Constitutionnel

Par Michel Verpeaux, Laurence Baghestani, Anne-Charlène Bezzina, Bertrand-Léo Combrade, Margaux Bouaziz et Christine Rimbault

Chronique de droit constitutionnel jurisprudentiel

(1^{er} semestre 2018)

(5^e partie)

Le point sur le nouveau système européen de règlement des différends en matière fiscale qui s'applique désormais entre les États membres. Le texte s'inscrit dans le cadre de l'effort plus large déployé par l'Union européenne pour instaurer un système d'imposition des sociétés juste et efficace au sein même de l'Union et accroître la sécurité fiscale.

Au 1^{er} juillet 2019, de nouvelles règles de l'Union européenne sont entrées en vigueur pour garantir une résolution plus rapide et plus efficace des différends en matière fiscale entre les États membres, avec pour objectif de faciliter la vie des entreprises et des particuliers confrontés à des problèmes de double imposition et permettre de leur assurer une plus grande sécurité fiscale (IP/19/3377). Selon les estimations des experts en la matière, 2 000 différends de ce type sont en cours dans l'Union européenne, dont environ 900 durent depuis plus de 2 ans.

■ Une nouvelle directive communautaire

Le nouveau système, mis en place dans le cadre de la directive 2017/1852 du 10 octobre 2017 relative aux mécanismes de règlement des différends fiscaux dans l'Union européenne est d'une grande

importance pratique. Approuvée par le Conseil de l'Union européenne le 10 octobre 2018, la directive prévoit que les mécanismes de règlement des différends doivent être contraignants et obligatoires, avec des délais clairement précisés et une obligation de résultat. Elle doit contribuer à trouver des solutions aux différends fiscaux entre États membres qui sont susceptibles de découler de l'interprétation et de l'application des conventions et accords internationaux prévoyant l'élimination de la double imposition. On parle de double imposition lorsque deux ou plusieurs pays invoquent le droit d'imposer les mêmes revenus ou bénéfices d'un particulier ou d'une entreprise. Cette situation peut résulter, par exemple, d'une discordance entre les règles nationales de différentes juridictions ou d'interprétations divergentes de la même disposition d'une convention fiscale bilatérale.

CULTURE

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Un si joli Bonheur du jour

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 **Gazette du Palais**

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34